



Bourse et résidence pour un-e artiste professionnel-le à Genève Règlement du concours 2022

1. Contexte

La République et canton de Genève, en partenariat avec l'association Laps, ont ouvert un lieu de résidences dans la Maison Baron, située au cœur du périmètre "Praille-Acacias-Vernets" en 2012. Ce projet intitulé *Embassy of Foreign Artists* vise à créer, par la présence de créateurs venus d'ailleurs et leurs échanges avec des artistes et organismes culturels locaux, un réseau d'interactions propice au développement de regards novateurs.

2. Offre

La Maison Baron est composée de 4 chambres à l'étage et d'un Rez de chaussée composé des espaces communs, cuisine et salle de bains communes, salle à manger et véranda ouvrant sur le jardin.

Le séjour comprend :

- La mise à disposition d'une chambre comprenant l'accès à un espace de travail ainsi que des espaces communs à partager avec d'autres résidents.
- La durée des résidences est de trois ou six mois, il est nécessaire de préciser la durée souhaitée.
- Une bourse de 1400.- CHF par mois, pour la durée du séjour.

3. Conditions de participation au concours

Le-la candidat-e doit répondre aux critères suivants :

- Le concours est ouvert aux artistes professionnels de tous les domaines artistiques (arts plastiques, danse, théâtre, musique, écriture, livre, bande dessinée, cinéma, etc.) ; aux personnes actives dans le domaine de la recherche sur les pratiques artistiques contemporaines ; aux acteurs culturels tels que commissaires d'exposition, dramaturges, scénographes, etc. ; ou provenant de disciplines appliquées (architecture, design).
- Avoir à son actif quelques créations, publications, expositions, représentations ou concerts dans le circuit professionnel.
- Ne pas être inscrit-e dans une formation artistique de base.
- Ne pas être résident de l'agglomération genevoise.
- Parler l'anglais.
- Être âgé de 28 ans au moins l'année de la résidence.
- Les frais de voyage et les frais éventuels de production sont à la charge du résident.

4. Contenu de la candidature

Document 1 : Le questionnaire de candidature, complété avec Adobe Acrobat.

Document 2 : Un dossier de candidature au format PDF, de 15 pages maximum, incluant :

- Une lettre de motivation
- Un descriptif du projet susceptible d'être développé au cours de la résidence
- Un dossier présentant les travaux récents
- Un curriculum vitae à jour

5. Procédure d'attribution

Le choix du-bénéficiaire de la bourse est effectué par un jury d'experts. Le choix du-bénéficiaire de la bourse est effectué par un jury d'experts. Les lauréat-e-s seront annoncé-e-s au plus tard le 15 juillet 2021. Aucun recours n'est ouvert contre la décision du jury d'experts.

6. Conditions d'attribution

Les décisions d'attribution de la résidence et de la bourse sont subordonnées à l'obtention par le candidat retenu d'une autorisation de séjour ainsi que d'une attestation de couverture des risques maladie et accident sur le territoire suisse pour la durée prévue de son séjour.

7. Délai et format des documents

Le questionnaire doit être complété uniquement à l'aide du programme Adobe Acrobat (get.adobe.com/fr/reader). Il devra être envoyé sous forme de PDF au plus tard **le 1^{er} juin 2021, avant minuit, heure locale (UTC+2)** / E-mail: residence@eofa.ch avec votre dossier de 15 pages maximum. Aucune confirmation de réception ne vous sera communiquée.

Les dossiers incomplets ou excédants le maximum de pages ne seront pas examinés.

Organisation et Information



Embassy of Foreign Artists
Résidence et hébergement pour artistes étrangers
Rue Subilia 45
1227 Carouge / Suisse
residence@eofa.ch
www.eofa.ch